



Invalidite et credit

Par **barbier sandrine**, le **01/03/2019** à **11:05**

Bonjour j'ai été mise en invalidité à 20%. Je détens une assurance crédit consommation qui a pris en charge ma maladie mais refuse l'invalidité car après expertise mon taux de croisement de leur tableau ne atteint pas les 66%... j'ai 35% donner par l'expert il me faudrait être à 70% pour atteindre leur taux... pour la sécurité sociale je suis bien à 66% j'ai été licenciée inapte sans possibilité de reclassement tout emploi et perdue ma profession manuelle... car handicap main droite dominante... l'assurance veut me refaire passer l'expertise je refuse car perte de temps et d'argent... sachant qu'une amputation main droite est 50% tableau droit commun donc... pour moi impossible... comment faire face à cette assurance Sogecap qui refuse tout... malgré mes envois de lettres recommandées merci

Par **P.M.**, le **01/03/2019** à **14:11**

Bonjour,

La contre-expertise est a priori organisée à votre demande...

Vous pourriez désigner de votre côté un médecin dans le cadre de cette contre-expertise...

Par **barbier sandrine**, le **01/03/2019** à **14:15**

Merci de votre réponse mais je veux éviter la contre-expertise sachant que ça ne m'apportera aucune solution car le souci est le tableau d'invalidité de l'assureur ignominiable dans mon cas... l'expertise ne solutionnera rien

Par **P.M.**, le **01/03/2019** à **14:25**

Vous avez vraisemblablement accepté les conditions de l'assurance lors de sa souscription lesquelles ne relèvent pas des mêmes critères que l'invalidité de la Sécurité Sociale...